

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 087-218711000-20240412-12042024-DE

S²LO

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/21

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, M. Eric FENOLL, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Guillaume GENTY à Mme Muriel DELALLET, Mme Colette DESPLOMBAIN à Mme Chantal TARNAUD, Mme Valérie BICHAUD à Mme Astrid COTINEAU.

ABSENT : M Landry BOISSELET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Benoît SADRY

OBJET : TAXES LOCALES DIRECTES
VOTE DES TAUX POUR 2024

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 7. Finances locales
Nomenclature « ACTES » n° 2 : 7.2 Fiscalité
Nomenclature « ACTES » n° 3 : 7.2.1 Vote des taux des trois taxes locales

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune de 2024,

Considérant la possibilité d'appliquer la majoration spéciale sur le taux Taxe Habitation de 0,798%,

Après avis de la Commission des finances en date du 03 avril 2024,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Foncière (bâti)	35,83 %	36,55 %
Foncière (non bâti)	62,40 %	63,65 %
Habitation (résidences secondaires)	9,67 %	10,66 %

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 12 avril 2024.

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 15 Avril 2024
Affichage le : 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 087-218711000-20240412-202421-D



MINISTÈRE
DES RÉGIONS
DES FINANCES
ET DE LA
SOUVERAINETÉ
ÉCONOMIQUE
NATIONALE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 110 ORADOUR-SUR-GLANE
ARRONDISSEMENT : 87 ROCHECHOUART
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-JUNIEN

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Impôt foncier bâti (TFB)	2 213 160	35,83	101,69	2 382 000	853 471	36,55	870 621
Impôt foncier non bâti (TFNB)	87 615	62,40	167,51	90 300	56 347	63,65	57 476
Taxe d'habitation (TH)	163 133	9,67	56,95	128 900	12 465	10,66	13 741
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					922 283		941 838

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux de majoration votés 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	8	9	10	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	941 838	36,59	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)		= 922 283	63,72	<input type="checkbox"/>
Taxe d'habitation (TH)			9,88	<input type="checkbox"/>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			<input type="checkbox"/>

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024							
TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
	0			85 604	0	0	- 164 843
							Total
							11
							-79 239

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024			
Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	A LIMOGES
941 838	-79 239	862 599	Le 07 MARS 2024

Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
VERONIQUE GABELLE
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le
Pour la Préfecture,
Philippe LACROIX

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 110 ORADOUR-SUR-GLANE
 ARRONDISSEMENT : 87 ROCHECHOUART
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-JUNIEN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2024

II - TAILLAGE DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :
 a. Personnes de condition modeste
 b. Personnes à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 c. Logements sociaux : exo de longue durée
 d. Logements sociaux : exo de longue durée

1 649	0	78 424	168
-------	---	--------	-----

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

360 945	15 034
---------	--------

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

--

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées
 b. Logements vacants soumis à la THLV
 c. Bases dégrévées hors locaux vacants
 d. Bases dégrévées locaux vacants
 e. Bases dégrévées majo THS

128 900	>>>	39 059
---------	-----	--------

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)
 b. TVA prév. (comp. CVAE)
 c. Coefficient correcteur
 d. Taux FB commune 2020
 e. Taux FB département 2020

>>>	0	0,818231	15,82	18,96
-----	---	----------	-------	-------

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	43,28	108,20	6,51000	101,69
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	76,50	191,25	23,74000	167,51
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,42	63,55	6,60000	56,95
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>	>>>
-----	-----

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental
 b. Taux maximum de la majo

11,96	0,798
-------	-------

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

27,41

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 087-218711000-20240412-12042024-DE

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/22

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, M. Eric FENOLL, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Guillaume GENTY à Mme Muriel DELALLET, Mme Colette DESPLOMBAIN à Mme Chantal TARNAUD, Mme Valérie BICHAUD à Mme Astrid COTINEAU.

ABSENT : M Landry BOISSELET

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M Benoît SADRY

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2024

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 7 Finances locales
Nomenclature « ACTES » n° 2 : 7.1 Décisions budgétaires
Nomenclature « ACTES » n° 3 : 7.1.2 Délibérations afférentes aux actes budgétaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances lors de sa séance du 03 avril 2024,

Et après examen du budget primitif principal par le Conseil Municipal,

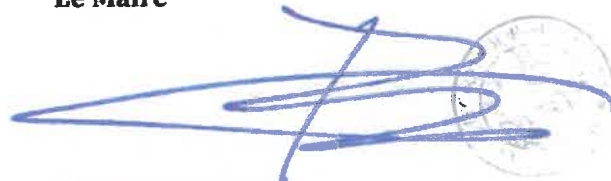
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif communal de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 061 000 €	2 061 000 €
Investissement	490 000 €	490 000 €
Total du budget	2 551 000 €	2 551 000 €

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 12 avril 2024.

Le Maire



Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 15 avril 2024
Affichage le : 15 avril 2024



Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le 15/04/2024
 ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF

Note de présentation brève
retravaillant les informations financières
 (Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les données sont issues des comptes administratifs 2023 et des "comptes des communes - analyse des équilibres financiers fondamentaux 2023 provisoire".

I - Eléments de contexte :

Population légale en vigueur au 1er janvier 2024 = 2 523 habitants

Population légale en vigueur au 1er janvier 2023 = 2 499 habitants

Population légale en vigueur au 1er janvier 2022 = 2 499 habitants

La commune d'Oradour sur Glane est adhérente à la communauté de communes Porte Océane du Limousin qui regroupe 13 communes, soit une population de 26 156 habitants.

II - Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Recettes de fonctionnement BP 2023	Recettes de fonctionnement BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses	114 600,00	166 000,00	51 400,00	44,85%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	992 960,00	1 061 663,00	68 703,00	6,92%
Chapitre 74 - Dotations et participations	472 584,00	446 061,00	-26 523,00	-5,61%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	32 400,00	35 252,62	2 852,62	8,80%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	29 750,00	32 690,00	2 940,00	9,88%
Chapitre 76 - Produits financiers	20,00	35,00	15,00	75,00%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	635,18	628,00	-7,18	-1,13%
Chapitre 78 - Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	36 296,00	7 296,00	-29 000,00	-79,90%
Résultat reporté	365 754,82	311 374,38	-54 380,44	-14,87%
TOTAL	2 045 000,00	2 061 000,00	16 000,00	0,78%

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

15/04/2024

S²LO

ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF

Chapitre	Dépenses de fonctionnement BP 2023	Dépenses de fonctionnement BP 2024	Evolu	
Chapitre O11 - Charges à caractère général	690 300,00	729 031,00	38 731,00	5,61%
Chapitre O12 - Charges de personnel	860 000,00	1 003 000,00	143 000,00	16,63%
Chapitre O14 - Atténuation de produits	0,00	2 674,00	2 674,00	100,00%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	150 125,41	184 000,00	33 874,59	22,56%
Chapitre 66 - Charges financières	25 000,00	22 000,00	-3 000,00	-12,00%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	8 500,00	0,00	-8 500,00	-100,00%
Chapitre 68 - Dotations provisions	100,00	10,00	-90,00	-90,00%
Chapitre O22 - Dépenses imprévues	79 001,85	0,00	-79 001,85	-100,00%
Chapitre O42 - Opération d'ordre	12 472,74	10 285,00	-2 187,74	-17,54%
Chapitre O23 - Virement section d'investissement	219 500,00	110 000,00	-109 500,00	-49,89%
TOTAL	2 045 000,00	2 061 000,00	16 000,00	0,78%

III - Budget annexe: CCAS :

Dépenses de fonctionnement	10 500,00
----------------------------	-----------

Recettes de fonctionnement	10 500,00
----------------------------	-----------

IV - Niveau d'épargne brute 2023 :

Capacité d'autofinancement brute = 102 770 €

et nette de remboursements de dettes bancaires = 25 659 €

V - Niveau d'endettement de la collectivité :

Encours total de la dette au 1er janvier 2024 = 729 537,66 €

Annuité de la dette prévue en 2024 = 102 000,00 €

VI - Niveau des taux d'imposition 2024 :

	Taux votés par la commune	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe foncière (bâti)	36,59	43,28	39,42
Taxe foncière (non bâti)	63,72	76,50	50,82
Taxe habitation	9,88	25,42	24,45

VII - Principaux ratios 2023 :

	Montant en €	En € par habitant pour la commune	En € par habitant pour le département
Recettes réelles de fonctionnement	1 645 267,00	658,37	960,00
dont impôts locaux	714 651,00	285,97	391,00
Dépenses réelles de fonctionnement	1 542 497,00	617,25	808,00
dont charges de personnel	795 032,00	318,14	429,00
Recettes d'investissement	172 646,00	69,09	175,00
Dépenses d'investissement	219 581,00	87,87	187,00
Encours total de la dette	729 538,00	291,93	483,00
Annuité de la dette	97 443,00	38,99	70,00

VIII - Personnel communal (effectifs au 01/01/2024) :

Agents titulaires = 21

Agents non titulaires = 1

IX - Priorités du budget :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2024 a été bâti sur les orientations données par la commission des finances, lors de sa séance du 03 avril 2024 et sur les conseils du Conseiller aux décideurs locaux.

Le budget primitif 2024 de la commune d'Oradour-sur-Glane s'équilibre à 2 061 000 € en section de fonctionnement et à 490 000 € en section d'investissement.

Pour rappel, en 2023, l'Assemblée délibérante avait validé un budget avec une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 2 009 000 € et une section d'investissement estimée à 412 000 € lors du vote du budget.

Les charges de personnel inscrites en 2024 s'élèvent à 1 003 000 €. Pour rappel, en 2023, elles ont été réalisées à hauteur de 835 178,26 €. Cette augmentation s'explique d'une part par la revalorisation du point d'indice et d'autre part, par le recours à des agents contractuels au sein des services périscolaires pour assurer la surveillance des enfants durant la pause méridienne (surveillance qui n'est plus réalisée par les personnels du centre de loisirs comme par le passé), pour apporter un renfort à la cantine scolaire (aide aux repas des maternelles), pour assister les ATSEM à la garderie du matin et du soir (afin d'apporter un service optimal sécurisé).

Le passage à la M57 ne permet plus d'inscrire de dépenses imprévues au budget.

Ainsi, la somme affectée chaque année lors du vote du budget au chapitre 022 (dépenses imprévues) est répartie sur les différents chapitres de la section de fonctionnement. Pour mémoire, cela représentait 79 001,85 € en 2023).

Les grandes orientations budgétaires pour 2024 sont les suivantes :

Le contexte économique et social ainsi que les orientations gouvernementales à travers la Loi de Finances continuent de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous une contrainte considérable.

L'inflation généralisée continue d'impacter la quasi-totalité des actions municipales à commencer par l'envolée des coûts de l'énergie, même si elle a été pour partie moins forte qu'initialement prévue lors du renouvellement de marché de fournitures d'électricité et gaz, et demeure relativement maîtrisée dans notre collectivité, eu égard aux efforts réalisés (fermeture des salles de classes extérieures, suspension de location de la maison des associations, extension de l'éclairage public), ou par la flambée des prix de certains produits comme l'alimentaire.

Les orientations découlant de la Loi de Finances indiquent malheureusement que le Gouvernement n'a pas pris toute la mesure de l'enjeu pour accompagner les collectivités et leur capacité d'action.

Par exemple, les différents dispositifs de boucliers tarifaires actés sur 2022 et 2023, même s'ils ne couvraient pas l'explosion des dépenses énergétiques, ne sont tout simplement pas reconduits.

L'Etat acte une revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement d'uniquement 0.80 % (dotation gelée depuis 2018), ce qui est à la fois loin de couvrir l'inflation de 2022 de 7.1 % ainsi que

celle de 2023 estimée à 5%, ou les hausses successives de la valeur des fonctionnaires des collectivités.

Plutôt que de rehausser ses concours aux collectivités pour les aider à faire face aux conséquences des inflations et soutenir les habitants, l'Etat a fait le choix de nouveau d'augmenter les bases foncières de manière automatique.

En 2024, La ville d'Oradour-sur-Glane, même si elle privilégie avant tout les mesures d'économies internes et structurelles, doit se résoudre à une augmentation modérée des taux d'imposition des taxes locales, très en-deçà pour certaines, des moyennes départementales et nationales pour des villes de même strate.

Ce choix, qui génèrera une recette supplémentaire assez faible (estimée à 18 466 €), s'inscrit cependant dans une volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Radounauds déjà grevé par la situation économique.

Ainsi, l'effort de sobriété va au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie dans nos bâtiments et traverse l'ensemble de nos orientations budgétaires.

Chaque dépense réalisée se veut découler d'une action utile au service des habitants. Cela continue de passer par la maîtrise des dépenses courantes compressibles afin de rester en mesure de :

-Répondre aux besoins de solidarité de la population dans un contexte où les effets économiques et sociaux risquent d'accroître la précarité des plus vulnérables,

-Maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse, avec le maintien du niveau de financement des actions et projets conduits par l'école,

- Répondre au besoin des familles en intégrant un syndicat intercommunal péri et extra scolaire (SIPES Javerdat Cieux) pour proposer un accueil de loisirs sur la commune les mercredis et durant les vacances scolaires,

- Apporter des conditions de travail optimales à ses agents, en procédant par exemple au changement d'un camion pour les services techniques (choix du crédit-bail retenu),

- Consolider le déploiement d'une politique culturelle au travers du maintien de la gratuité de la bibliothèque municipale, fréquentée régulièrement par des centaines d'usagers et les 225 enfants de l'école,

- Soutenir la vie associative et l'engagement dans la participation bénévole des Radounaudes et des Radounauds. Au-delà du volume de subventions alloué aux associations, il est à noter l'augmentation du coût représenté par l'entretien des équipements mis à disposition de la vie associative, qu'il s'agisse des équipements sportifs (stades, boulodrome, etc) ou des autres salles ou sites.

L'année 2024 marquera le 80ème anniversaire du massacre du 10 juin 1944. A ce titre, divers projets sont conduits. La commémoration du 10 juin devrait accueillir de nombreuses Hautes personnalités. La ville d'Oradour-sur-Glane s'associe à l'organisation de ces évènements en étroite collaboration avec l'Association des Familles des Martyrs. Soucieuse de maîtriser les dépenses afférentes à cette année mémorielle, elle sollicite des partenariats avec diverses structures publiques ou privées. Ont été sollicités et ont répondu favorablement à la date du vote du budget primitif 2024 : l'ONF, le syndicat des propriétaires forestiers, Fransyslva, des établissements d'enseignement supérieurs (lycées professionnels), le Lions Club.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15 avril 2024

ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF

S'LO

Diverses Fondations ont été contactées, sans présager d'une réponse Gaulle, La France Libre ainsi que d'autres organismes : Ordre National du Mérite, Légion d'Honneur, Palmes Académiques, etc).

Le Conseil départemental a également été saisi d'une demande de subvention exceptionnelle.

L'Association des Familles des Martyrs a sollicité et obtenu un concours de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 20 000 € pour organiser le colloque des Villes Mémoires du 11 juin 2024 et pour l'échange de jeunes venus d'Ukraine, d'Allemagne, de France, qui participeront aux cérémonies du 10 juin et rédiger un manifeste pour la paix le 11 juin. La Région, sur ces thématiques, ne finance pas les collectivités territoriales.

Malgré une marge de manœuvre impactée par ce contexte financier, les projets conduits en 2024 se réaliseront sans avoir recours à l'emprunt afin de préserver (et surtout ne pas dégrader encore plus) la capacité d'autofinancement de la collectivité.

L'investissement majeur programmé en 2024 vise à installer un système permettant de rendre payant le stationnement. Il convient de rappeler que ce projet n'impactera pas la population oradounaise, ni les personnes qui fréquentent les commerces et services d'Oradour-sur-Glane, ni la patientèle des professionnels de santé locaux. La gratuité sera assurée pour ces automobilistes. A contrario, les visiteurs de passage à Oradour (estimés à 300 000 chaque année) seront impactés. Les recettes générées par la mise en place de ce stationnement payant ont pour finalité de permettre la réalisation d'investissements tels que la réfection de trottoirs, de voirie, la remise en état des biens immobiliers de la collectivité.

Dans le futur, dès que la capacité d'autofinancement le permettra, le Conseil municipal mettra en œuvre son plan de rénovation énergétique des bâtiments (scolaires et périscolaires, salle de fêtes) avec des travaux estimés à plusieurs centaines de milliers d'euros.

La municipalité doit donc faire preuve de prudence et de rigueur en termes de gestion afin de ne pas fragiliser ses finances. Cette vigilance doit être le gage de pouvoir envisager l'avenir dans des conditions les plus sereines possibles, eu égard au contexte économique national, voir international.

Construire un budget, l'exécuter, le maîtriser sont des missions qui se complexifient chaque année.

Le Maire

Philippe LACROIX



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE ORADOUR SUR GLANE : COMMUNE ORADOUR SUR GLANE
(1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21871100000016

POSTE COMPTABLE : SGC de Saint Junien

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

document transmis en Préfecture le 15 avril 2024,

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

publié le 15 avril 2024.

(document
94 pages)



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	36
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	39
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	45
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	46
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	50
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	52

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	56
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	57
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	59
B3.1 - Etat des provisions constituées	60
B3.2 - Etalement des provisions	61
B4 - Etat des charges transférées	62
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	63
B6 - Prêts	64
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	65
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	66
B7.3 - Etat des emprunts garantis	67
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	68
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	69
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	70
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	71
B7.8 - Autres engagements donnés	72
B7.9 - Autres engagements reçus	74
B8 - Subventions versées	77
B9 - Etat du personnel	78
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	79
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	80
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	81
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	82
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	83
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	84
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	85
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	86
D3 - Décisions en matière de taux	88
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	89
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	90
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	92
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	93
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	94

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2523

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2113620,00

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			Résultat ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	
TOTAL DU BUDGET	1 072 607,87	1 502 136,87	348 855,09	A1 778 384,09
Investissement	206 609,95	144 741,90 (3)	-16 899,73	A2 -78 767,78
Fonctionnement	865 997,92	1 357 394,97 (4)	365 754,82	A3 857 151,87

	RESTES A REALISER N-1			Solde (B)	
	Dépenses	Recettes			
TOTAL des RAR	I + II	108 949,07	III + IV	702,90	B1 -108 246,17
Investissement	I	108 949,07	III	702,90	B2 -108 246,17
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1	670 137,92
Investissement	A2 + B2	-187 013,95
Fonctionnement	A3 + B3	857 151,87

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 108 949,07
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
0334	Opération d'équipement n° 0334	10 896,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	34 560,65
21	Immobilisations corporelles (3)	63 492,42
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

S²LOW

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 702,90
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	702,90
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	315 628,06	460 601,37
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	110 537,87	29 398,63
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	63 834,07	(si solde positif) 0,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	490 000,00	490 000,00

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	2 061 000,00	1 749 625,62
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 311 374,38
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	2 061 000,00	2 061 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	2 551 000,00	2 551 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	33 385,20	10 896,00	2 100,00	2 100,00	12 996,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	61 446,45	34 560,65	0,00	0,00	34 560,65
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	153 224,38	65 081,22	166 273,06	166 273,06	231 354,28
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	31 550,24	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		279 606,27	110 537,87	168 373,06	168 373,06	278 910,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	107 448,00	0,00	108 964,00	108 964,00	108 964,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		107 448,00	0,00	108 964,00	108 964,00	108 964,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		387 054,27	110 537,87	277 337,06	277 337,06	387 874,93

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	36 296,00		7 296,00	7 296,00	7 296,00
041	Opérations patrimoniales (7)	684,00		30 995,00	30 995,00	30 995,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		36 980,00		38 291,00	38 291,00	38 291,00

TOTAL	424 034,27	110 537,87	315 628,06	315 628,06	426 165,93
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	63 834,07
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	490 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	20 962,90	29 398,63	40 809,00	40 809,00	70 207,63
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 962,90	29 398,63	40 809,00	40 809,00	70 207,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 630,30	0,00	60 539,06	60 539,06	60 539,06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	65 502,95	0,00	144 973,31	144 973,31	144 973,31
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
Total des recettes financières		116 583,25	0,00	268 512,37	268 512,37	268 512,37
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		137 546,15	29 398,63	309 321,37	309 321,37	338 720,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	219 500,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 821,74		10 285,00	10 285,00	10 285,00
041	Opérations patrimoniales (10)	684,00		30 995,00	30 995,00	30 995,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		227 005,74		151 280,00	151 280,00	151 280,00

TOTAL	364 551,89	29 398,63	460 601,37	460 601,37	490 000,00
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	490 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

112 989,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

S'LO

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	674 300,00	0,00	729 031,00	729 031,00	729 031,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	280 000,00	0,00	1 003 000,00	1 003 000,00	1 003 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	2 674,00	2 674,00	2 674,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	7 580,00	0,00	184 000,00	184 000,00	184 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		961 880,00	0,00	1 918 705,00	1 918 705,00	1 918 705,00
66	Charges financières	25 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
67	Charges spécifiques (3)	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	100,00		10,00	10,00	10,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		995 480,00	0,00	1 940 715,00	1 940 715,00	1 940 715,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	219 500,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	12 472,74		10 285,00	10 285,00	10 285,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		231 972,74		120 285,00	120 285,00	120 285,00

TOTAL	1 227 452,74	0,00	2 061 000,00	2 061 000,00	2 061 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 061 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	29 750,00	0,00	32 690,00	32 690,00	32 690,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	114 200,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	271 521,00	0,00	284 668,00	284 668,00	284 668,00
731	Fiscalité locale	708 439,00	0,00	776 995,00	776 995,00	776 995,00
74	Dotations et participations (3)	188 489,00	0,00	446 061,00	446 061,00	446 061,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	28 000,00	0,00	35 252,62	35 252,62	35 252,62
Total des recettes de gestion courante		1 340 399,00	0,00	1 741 666,62	1 741 666,62	1 741 666,62
76	Produits financiers	20,00	0,00	35,00	35,00	35,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	628,00	628,00	628,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 340 419,00	0,00	1 742 329,62	1 742 329,62	1 742 329,62

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	36 296,00		7 296,00	7 296,00	7 296,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		36 296,00		7 296,00	7 296,00	7 296,00

TOTAL	1 376 715,00	0,00	1 749 625,62	1 749 625,62	1 749 625,62
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	311 374,38
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 061 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	112 989,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	296,00	296,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	108 964,00	0,00	108 964,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	33 296,00		33 296,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	34 560,65	0,00	34 560,65
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	211 054,28	37 995,00	249 049,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		387 874,93	38 291,00	426 165,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

63 834,07

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

490 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	729 031,00		729 031,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 003 000,00		1 003 000,00
014	Atténuations de produits	2 674,00		2 674,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	184 000,00	0,00	184 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	22 000,00	0,00	22 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	10,00	10 285,00	10 295,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		110 000,00	110 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 940 715,00	120 285,00	2 061 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 061 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.



- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	60 539,06	0,00	60 539,06
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	70 207,63	30 995,00	101 202,63
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		10 285,00	10 285,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		110 000,00	110 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	63 000,00		63 000,00
Recettes d'investissement – Total		193 746,69	151 280,00	345 026,69

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

144 973,31

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

490 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	32 690,00		32 690,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	166 000,00		166 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		7 000,00	7 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	284 668,00		284 668,00
731	Fiscalité locale	776 995,00		776 995,00
74	Dotations et participations (8)	446 061,00		446 061,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	35 252,62	0,00	0,00
76	Produits financiers	35,00	0,00	35,00
77	Produits spécifiques (8)	628,00	296,00	924,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 742 329,62	7 296,00	1 749 625,62

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

311 374,38

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 061 000,00



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	424 034,27	110 537,87	0,00	315 628,06	315 628,06	0,00	315 628,06	426 165,93
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 489,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	61 446,45	34 560,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 560,65
21 Immobilisations corporelles	119 724,38	65 081,22	0,00	145 973,06	145 973,06	0,00	145 973,06	211 054,28
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	31 550,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	51 396,00	10 896,00	0,00	22 400,00	22 400,00	0,00	22 400,00	33 296,00
Total des dépenses d'équipement	279 606,27	110 537,87	0,00	168 373,06	168 373,06	0,00	168 373,06	278 910,93
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	107 448,00	0,00	0,00	108 964,00	108 964,00	0,00	108 964,00	108 964,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	107 448,00	0,00	0,00	108 964,00	108 964,00	0,00	108 964,00	108 964,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	387 054,27	110 537,87	0,00	277 337,06	277 337,06	0,00	277 337,06	387 874,93
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	36 296,00			7 296,00	7 296,00		7 296,00	7 296,00
041 Opérations patrimoniales (7)	684,00			30 995,00	30 995,00		30 995,00	30 995,00
Total des dépenses d'ordre	36 980,00			38 291,00	38 291,00		38 291,00	38 291,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								63 834,07
Total des dépenses d'investissement cumulées								490 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.



(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II	III	III = I + II
TOTAL	299 048,94	29 398,63	315 628,06	315 628,06	345 026,69
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	20 962,90	29 398,63	40 809,00	40 809,00	70 207,63
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	20 962,90	29 398,63	40 809,00	40 809,00	70 207,63
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 630,30	0,00	60 539,06	60 539,06	60 539,06
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
Total des recettes financières	51 080,30	0,00	123 539,06	123 539,06	123 539,06
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	72 043,20	29 398,63	164 348,06	164 348,06	193 746,69
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	219 500,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	6 821,74		10 285,00	10 285,00	10 285,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	684,00		30 995,00	30 995,00	30 995,00
Total des recettes d'ordre	227 005,74		151 280,00	151 280,00	151 280,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					144 973,31
Total des recettes d'investissement cumulées					490 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE ORADOUR SUR GLANE - Principal - BP - 2024

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. (RI 040 = DJF 042).

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF





III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	424 034,27	110 537,87	0,00	315 628,06	315 628,06	0,00	315 628,06	426 165,93
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	15 489,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	10 489,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	61 446,45	34 560,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 560,65
2041582	26 885,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	34 560,65	34 560,65		0,00	0,00	0,00	0,00	34 560,65
21	119 724,38	65 081,22	0,00	145 973,06	145 973,06	0,00	145 973,06	211 054,28
2111	16 152,42	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21311	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21312	39 000,00	36 157,34		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	40 557,34
21314	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
21318	22 000,00	19 188,35		35 200,00	35 200,00	0,00	35 200,00	54 388,35
2138	9 154,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	0,00	0,00		1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
2152	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2158	20 237,01	5 829,30		0,00	0,00	0,00	0,00	5 829,30
21611	0,00	764,40		4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	5 364,40
21838	0,00	824,40		272,06	272,06	0,00	272,06	1 096,46
21848	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	13 180,65	2 317,43		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	17 317,43
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	31 550,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	31 550,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	51 396,00	10 896,00	0,00	22 400,00	22 400,00	0,00	22 400,00	33 296,00
Total des dépenses d'équipement	279 606,27	110 537,87	0,00	168 373,06	168 373,06	0,00	168 373,06	278 910,93

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	107 448,00	0,00	0,00	108 964,00	108 964,00	108 964,00	108 964,00	108 964,00
1641	Emprunts en euros	78 500,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	450,00	0,00	0,00	466,00	466,00	466,00	466,00	466,00
16871	Dettes - Etat, établissements nationaux	28 498,00	0,00	0,00	28 498,00	28 498,00	28 498,00	28 498,00	28 498,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
Total des dépenses financières		107 448,00	0,00	0,00	108 964,00	108 964,00	108 964,00	108 964,00	108 964,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		387 054,27	110 537,87	0,00	277 337,06	277 337,06	277 337,06	277 337,06	387 874,93
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	36 296,00			7 296,00	7 296,00	7 296,00	7 296,00	7 296,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	296,00			296,00	296,00	296,00	296,00	296,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	175,00			175,00	175,00	175,00	175,00	175,00
13938	Autres fonds équip. transférables	121,00			121,00	121,00	121,00	121,00	121,00
	Charges transférées (7)	36 000,00			7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2152	Installations de voirie	13 000,00			2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	13 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	684,00			30 995,00	30 995,00	30 995,00	30 995,00	30 995,00
2111	Terrains nus	684,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00			1 037,97	1 037,97	1 037,97	1 037,97	1 037,97
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			24,00	24,00	24,00	24,00	24,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			29 933,03	29 933,03	29 933,03	29 933,03	29 933,03

COMMUNE ORADOUR SUR GLANE - Principal - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024



Publié le information

ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF

Vote

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP
	36 980,00	I		38 291,00	II	
Total des dépenses d'ordre				38 291,00	38 291,00	III = I + II 38 291,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
0334	REVISION PLU		48 693,66	10 896,00	2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00
0341	RESTAURATION DE L'EGLISE		1 234 031,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0369	CIMETIERE		0,00	0,00	20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00
0370	RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			1 282 725,51	10 896,00	22 400,00	22 400,00	0,00	22 400,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0334
LIBELLE : REVISION PLU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		48 693,66	a 10 896,00	2 100,00	b 2 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	48 693,66	10 896,00	2 100,00	2 100,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	48 693,66	10 896,00	2 100,00	2 100,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		6 326,10	c 702,90	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	6 326,10	702,90	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	6 326,10	702,90	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-12 293,10

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0341
LIBELLE : RESTAURATION DE L'EGLISE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 234 031,85	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 234 031,85	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 234 031,85	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 018 554,37	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 018 554,37	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	247 719,03	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	57 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	162 780,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	551 055,34	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0369
LIBELLE : CIMETIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	20 300,00	b 20 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	20 300,00	20 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	1 500,00	d 1 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-18 800,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0370
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst. matériel outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	299 048,94	29 398,63	315 628,06	315 628,06	345 026,69
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	20 962,90	29 398,63	40 809,00	40 809,00	70 207,63
1321	702,90	702,90	0,00	0,00	702,90
1322	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	13 860,00	0,00	7 910,00	7 910,00	7 910,00
1328	6 400,00	0,00	6 396,00	6 396,00	6 396,00
13461	0,00	0,00	26 503,00	26 503,00	26 503,00
1348	0,00	28 695,73	0,00	0,00	28 695,73
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	20 962,90	29 398,63	40 809,00	40 809,00	70 207,63
10	50 630,30	0,00	60 539,06	60 539,06	60 539,06
10222	13 650,00	0,00	12 879,00	12 879,00	12 879,00
10226	36 980,30	0,00	47 660,06	47 660,06	47 660,06
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	0,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
Total des recettes financières	51 080,30	0,00	123 539,06	123 539,06	123 539,06
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	72 043,20	29 398,63	164 348,06	164 348,06	193 746,69
021	219 500,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
040	6 821,74		10 285,00	10 285,00	10 285,00
280415342	0,00		2 980,00	2 980,00	2 980,00
28041582	3 761,00		6 432,00	6 432,00	6 432,00
2804412	710,00		710,00	710,00	710,00
2804421	2 187,74		0,00	0,00	0,00
2804422	163,00		163,00	163,00	163,00

COMMUNE ORADOUR SUR GLANE - Principal - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le *15/04/2024*

ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF



Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote
		I		II
				III = I + II
041 Opérations patrimoniales (9)	684,00		30 995,00	30 995,00
10251 Dons et legs en capital	684,00		0,00	0,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00		30 995,00	30 995,00
Total des recettes d'ordre	227 005,74		151 280,00	151 280,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 227 452,74	0,00	0,00	2 061 000,00	2 061 000,00	0,00	2 061 000,00	2 061 000,00
011	Charges à caractère général (3)	674 300,00	0,00	0,00	729 031,00	729 031,00	0,00	729 031,00	729 031,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	280 000,00	0,00		1 003 000,00	1 003 000,00		1 003 000,00	1 003 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	2 674,00	2 674,00	2 674,00		2 674,00	2 674,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	7 580,00	0,00	0,00	184 000,00	184 000,00	0,00	184 000,00	184 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	961 880,00	0,00	0,00	1 918 705,00	1 918 705,00	0,00	1 918 705,00	1 918 705,00
66	Charges financières	25 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
67	Charges spécifiques (3)	8 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	100,00			10,00	10,00		10,00	10,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	33 600,00	0,00	0,00	22 010,00	22 010,00	0,00	22 010,00	22 010,00
	Total des dépenses réelles	995 480,00	0,00	0,00	1 940 715,00	1 940 715,00	0,00	1 940 715,00	1 940 715,00
023	Virement à la section d'investissement	219 500,00			110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	12 472,74			10 285,00	10 285,00		10 285,00	10 285,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	231 972,74			120 285,00	120 285,00		120 285,00	120 285,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 2 061 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COMMUNE ORADOUR SUR GLANE - Principal - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 376 715,00	0,00	1 749 625,62	1 749 625,62	1 749 625,62
013	Atténuations de charges (2)	29 750,00	0,00	32 690,00	32 690,00	32 690,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	114 200,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	271 521,00	0,00	284 668,00	284 668,00	284 668,00
731	Fiscalité locale	708 439,00	0,00	776 995,00	776 995,00	776 995,00
74	Dotations et participations (2)	188 489,00	0,00	446 061,00	446 061,00	446 061,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	28 000,00	0,00	35 252,62	35 252,62	35 252,62
	Total des recettes de gestion des services	1 340 399,00	0,00	1 741 666,62	1 741 666,62	1 741 666,62
76	Produits financiers	20,00	0,00	35,00	35,00	35,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	628,00	628,00	628,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	20,00	0,00	663,00	663,00	663,00
	Total des recettes réelles	1 340 419,00	0,00	1 742 329,62	1 742 329,62	1 742 329,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	36 296,00		7 296,00	7 296,00	7 296,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	36 296,00		7 296,00	7 296,00	7 296,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

311 374,38

Total des recettes de fonctionnement cumulées

2 061 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 227 452,74	0,00	0,00	2 061 000,00	2 061 000,00	0,00	2 061 000,00	2 061 000,00
011	Charges à caractère général (4)	674 300,00	0,00	0,00	729 031,00	729 031,00	0,00	729 031,00	729 031,00
60611	Eau et assainissement	10 500,00	0,00		22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
60612	Energie - Electricité	100 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
60613	Chauffage urbain	122 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
60621	Combustibles	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	75 000,00	0,00		93 000,00	93 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	9 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	4 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6068	Autres matières et fournitures	45 000,00	0,00		47 200,00	47 200,00	0,00	47 200,00	47 200,00
611	Contrats de prestations de services	48 500,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00		6 050,00	6 050,00	0,00	6 050,00	6 050,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	2 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	35 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6156	Maintenance	17 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6161	Multirisques	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	700,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour informations dans le cadre d'une AE	Pour informations hors AE	III = I + II
			I			II	Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6228	Divers	2 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00		1 331,00	1 331,00	0,00	1 331,00	1 331,00
6237	Publications	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 500,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 500,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres services extérieurs	16 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	6 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	280 000,00	0,00		1 003 000,00	1 003 000,00		1 003 000,00	1 003 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		460 000,00	460 000,00		460 000,00	460 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		95 000,00	95 000,00		95 000,00	95 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6415	Congés payés	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	83 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	135 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00

COMMUNE ORADOUR SUR GLANE - Principal - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024



Publié le Pour

ID : 087-21871000-20240412-BP2024-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AE	Credits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		2 674,00	2 674,00		2 674,00	2 674,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00		2 674,00	2 674,00		2 674,00	2 674,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	7 580,00	0,00	0,00	184 000,00	184 000,00		184 000,00	184 000,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
65315	Formation	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
6558	Autres contributions obligatoires	100,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	5 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		7 400,00	7 400,00		7 400,00	7 400,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
65743	Subv.Fonct. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		28 000,00	28 000,00		28 000,00	28 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		5 300,00	5 300,00		5 300,00	5 300,00
65888	Autres	80,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		961 880,00	0,00	0,00	1 918 705,00	1 918 705,00	0,00	1 918 705,00	1 918 705,00
66	Charges financières	25 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
67	Charges spécifiques (4)	8 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Crédits gérés (Vote)	
							Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	100,00			10,00	10,00	10,00	10,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	100,00			10,00	10,00	10,00	10,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				
Total des charges financières et spécifiques		33 600,00	0,00	0,00	22 010,00	22 010,00	22 010,00	22 010,00
Total des dépenses réelles		995 480,00	0,00	0,00	1 940 715,00	1 940 715,00	1 940 715,00	1 940 715,00
023	Virement à la section d'investissement	219 500,00			110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	12 472,74			10 285,00	10 285,00	10 285,00	10 285,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	12 472,74			10 285,00	10 285,00	10 285,00	10 285,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		231 972,74			120 285,00	120 285,00	120 285,00	120 285,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 376 715,00	0,00	1 749 625,62	1 749 625,62	1 749 625,62
013	Atténuations de charges (3)	29 750,00	0,00	32 690,00	32 690,00	32 690,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	29 750,00	0,00	32 690,00	32 690,00	32 690,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	114 200,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70323	Red. occupation dom. public	8 200,00	0,00	8 700,00	8 700,00	8 700,00
7066	Redevances services à caractère social	27 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	76 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
706888	Autres	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	271 521,00	0,00	284 668,00	284 668,00	284 668,00
73211	Attribution de compensation	210 253,00	0,00	214 194,00	214 194,00	214 194,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	11 268,00	0,00	12 474,00	12 474,00	12 474,00
73224	Fonds péréquation cotis sur VA des ent.	50 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
731	Fiscalité locale	708 439,00	0,00	776 995,00	776 995,00	776 995,00
73111	Impôts directs locaux	708 439,00	0,00	776 995,00	776 995,00	776 995,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	188 489,00	0,00	446 061,00	446 061,00	446 061,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	0,00	0,00	210 043,00	210 043,00	210 043,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	67 741,00	67 741,00	67 741,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	6 583,00	6 583,00	6 583,00
74121	Dotations forfaitaire des départements	60 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	293,00	0,00	293,00	293,00	293,00
744	FCTVA	6 000,00	0,00	3 452,00	3 452,00	3 452,00
74718	Autres participations Etat	100,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7473	Participation départements	9 100,00	0,00	10 162,00	10 162,00	10 162,00
74748	Participation autres communes	16 000,00	0,00	17 209,00	17 209,00	17 209,00
74751	Participation GFP de rattachement	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
747818	Autres	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	657,00	657,00	657,00
74833	Etat-Compens. exonération taxes foncières	0,00	0,00	85 604,00	85 604,00	85 604,00
74834	Etat-Compens. exonération taxe habitation	76 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	III = I + II
748388	Autres	0,00	0,00	10,00	10,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	4 807,00	4 807,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	28 000,00	0,00	35 252,62	35 252,62
752	Revenus des immeubles	28 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00
75888	Autres	0,00	0,00	52,62	52,62
Total des recettes de gestion des services		1 340 399,00	0,00	1 741 666,62	1 741 666,62
76	Produits financiers	20,00	0,00	35,00	35,00
761	Produits de participations	20,00	0,00	35,00	35,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	628,00	628,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	628,00	628,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 340 419,00	0,00	1 742 329,62	1 742 329,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	36 296,00		7 296,00	7 296,00
722	Immobilisations corporelles	36 000,00		7 000,00	7 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	296,00		296,00	296,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		36 296,00		7 296,00	7 296,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B.1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé D/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 548 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 548 000,00									
52/MIN2455410257435	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	21/12/2006		01/12/2007	400 000,00	F		3,920	3,920	EUR	T	C	N	A-1
53/MIN258650/0274332	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/03/2008		01/02/2009	120 000,00	V		4,590	4,590	EUR	T	P	N	A-1
54/76743063	CREDIT AGRICOLE	20/03/2008		30/09/2010	100 000,00	V	EURIBOR	1,020	1,020	EUR	T	P	N	A-1
56/79569741	CREDIT AGRICOLE	20/03/2008		31/08/2011	100 000,00	R		1,028	1,028	EUR	T	P	N	A-1
57/00081980987	CREDIT AGRICOLE	20/03/2008		31/10/2012	85 000,00	V		1,530	1,530	EUR	T	P	N	A-1
58/10000129043	CREDIT AGRICOLE	30/03/2014		30/01/2016	100 000,00	F		1,950	1,950	EUR	T	P	N	A-1
59/1687069	CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN	30/03/2014		25/08/2016	183 000,00	F		0,960	0,960	EUR	T	C	N	A-1
60/1787087	CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN	30/03/2014		25/08/2017	240 000,00	F		0,990	0,990	EUR	T	C	N	A-1
61/10000576911	CREDIT AGRICOLE	30/03/2014		30/08/2019	120 000,00	F		1,390	1,390	EUR	T	P	N	A-1
62/2287145	CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN	05/06/2020		25/02/2023	100 000,00	R		2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE ORADOUR SUR GLANE - Principal - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Profil d'amortissement (7)	O/N	goutte d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
								1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					1 548 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICM de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		729 537,66					77 176,83	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		729 537,66					77 176,83	19 520,27	0,00	0,00
52/MIN2455410257435	N	0,00	A-1	75 000,00	3,90	F		3,920	20 000,00	2 690,12	0,00	0,00
53/MIN2586500274332	N	0,00	A-1	24 000,00	5,08	V		4,590	6 000,00	910,35	0,00	0,00
54/76743063	N	0,00	A-1	34 218,13	6,74	V		0,020	4 577,12	1 503,20	0,00	0,00
56/79569741	N	0,00	A-1	39 055,84	7,65	R	EURIBOR	0,000	4 423,72	1 718,44	0,00	0,00
57/00081990987	N	0,00	A-1	39 758,93	8,82	V		1,380	3 672,36	1 983,22	0,00	0,00
58/10000129043	N	0,00	A-1	50 303,29	7,07	F		1,950	6 773,66	931,58	0,00	0,00
59/1687069	N	0,00	A-1	114 375,00	12,64	F		1,920	9 150,00	2 130,12	0,00	0,00
60/1787087	N	0,00	A-1	162 000,00	13,64	F		2,050	12 000,00	3 228,76	0,00	0,00
61/10000576911	N	0,00	A-1	95 826,47	15,66	F		1,390	5 579,97	1 302,99	0,00	0,00
62/2287145	N	0,00	A-1	95 000,00	18,90	R		2,000	5 000,00	3 121,49	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE ORADOUR SUR GLANE - Principal - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024



Publié le

ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts parçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
						Annuité						
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		729 537,68				77 176,83	19 520,27	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	729 537,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture					Primes éventuelles				
	Références de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnet de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuités à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Frais d'études non suivies de réalisations	5
L	Subv d'équipement biens immobiliers, installations	30
L	Subv d'équipement biens mobiliers, matériel, études	5
L	Subv équipement, projets, infrastruct, intérêt nation	40

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le :  **reprises**
 ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M	D	E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV -- ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV -- ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES -- ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV -- ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...)

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 86111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 96 697,10
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 96 697,10
Recettes réelles de fonctionnement	II 1 742 329,62
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 5,55

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit-bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III			
									Part investissement	Part fonctionnement II	Part financement III				
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés d'obsolescence émetteurs avec tiers de financement (2)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L. 1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine		Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FUNCTIONNEMENT (total)					
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		ACPG CATM	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		AGORA AMICALE	Association	1 000,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		GRIMPEURS ORADOUR AMICALE DES PECHEURS ORADOUR SUR GLANE	Association	200,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		ANACR	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		CHEMINS RADOUNAUDS LES	Association	150,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		CHOEURS DE GLANE LES	Association	150,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		CLUB LES GENETS D'OR	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		COMITE DE JUMELAGE ORADOUR/BELCHITE	Association	1 261,50
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		CONCILIATEURS DE JUSTICE DU LIMOUSIN ASS	Association	150,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		DEPORTES INTERNES	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		RESISTANTS PATRIOTES	Association	500,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		ECOLE DE FOOT DU VAL DE VIENNE	Association	200,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		FNACA	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		FNATH ORADOUR SUR GLANE	Association	500,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		HANDBALL ORADOUR SUR GLANE	Association	800,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		JUDO CLUB ASSJ POL	Association	300,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		LA FARANDOLE	Association	300,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		LE SEPTAIN	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		LES RESTAURANTS DU COEUR HAUTE VIENNE	Association	300,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		MAJORETTES 2000	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		MEDAILLES MILITAIRES SNEMM 1409	Association	350,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		ORADOUR FITGYM	Association	200,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		PETANQUE RADOUNAUDE	Association	150,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		POUCE TRAVAIL ASSOCIATION	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		SECOURS CATHOLIQUE LIMOUSIN	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		SOS MISTIGRIS 87 ASSOCIATION	Association	100,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION	Association	10 000,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		UFLAC SECTION ORADOUR SUR GLANE	Association	150,00
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		UNA SAINT JUNIEN	Association	100,00

COMMUNE ORADOUR SUR GLANE - Principal - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

Montant de SLO

ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF
 Z 306,96

1 000,00
 500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		USO BASKET	Association
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		USO FOOTBALL	Association
65748	N°1 Subvention de fonctionnement		VIENNE ET GLANE BADMINTON	Association

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL REDACTEUR	A B	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	2,00	14,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	5,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE ORADOUR SUR GLANE - Principal - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 067-218711000-20240412-BP2024-BF

AGENTS

TOTAL

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	NON TITULAIRES
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		19,00	3,00	22,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NDR : INTBS900102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-13	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Solaire.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-6 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-352 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'anciennetés mentionnées à l'article L. 332-10.
 343-343-3* : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale.
 333-1* : Collabos à durée indéterminée.
 333-12 : Collabos à durée déterminée.
 333-17 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4) 30/12/2022 -	MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE	MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE	Autre organisme social	19 290,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	01/01/2016		0,00
Autres organismes de regroupement			
SIAEP VIENNE BRIANCE GORRE	07/12/1992		0,00
SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE	12/03/1999	contribution	28 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS CE Régie personnalisée	CCAS < Néant > < Néant >			CCAS	non non non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social	< Néant > < Néant > < Néant >					non non non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-63 834,07	-63 834,07
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-81 139,24	-81 139,24
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	144 973,31	144 973,31
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	144 973,31	144 973,31

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	108 794,00	108 794,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	243 824,06	243 824,06
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	280 003,37	280 003,37

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		108 794,00	108 794,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		108 498,00	108 498,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	80 000,00	80 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	28 498,00	28 498,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		296,00	296,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	296,00	296,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		243 824,06	III 243 824,06
Ressources propres externes de l'année (a)		60 539,06	60 539,06
10222	FCTVA	12 879,00	12 879,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	47 660,06	47 660,06
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		183 285,00	183 285,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
280415342	IC : Bâtiments, installations	2 980,00	2 980,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	6 432,00	6 432,00
28041642		0,00	0,00
2804172	Subv. Versées SNCF Réseau	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	710,00	710,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	163,00	163,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	63 000,00	63 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	110 000,00	110 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		RECETTES			
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvres inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0.00
Dotations aux amortissements	0.00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0.00
Variation des provisions/transfert de charges	0.00
Autres produits et charges de gestion courante	0.00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0.00
Résultat financier	0.00
RESULTAT COURANT (5)	0.00
Résultat spécifique	0.00
RESULTAT NET (6)	0.00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	2 382 000,00	7,78	36,59 %	2,12	870 621,00	9,95
TFPNB	90 300,00	2,96	63,72 %	2,12	57 476,00	5,03
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	128 900,00	-12,32	9,88 %	2,17	13 741,00	-3,35
TOTAL	2 601 200,00	6,40			941 838,00	9,42

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le
 ID : 087-218711000-20240412-BP2024-BF



Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
 (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
 (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

S²LOW
IV

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 05/04/2024

Présenté par le Maire (1),
 A Oradour sur Glane, le 12/04/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire
 A Oradour sur Glane, le 12/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

M. BALLOT Jean	
M. BOISSELET Landry	
M. BOSSELUT Clément	
M. FENOLL Eric	
M. GAUTHIER Maurice	
M. GENTY Guillaume	
M. LACROIX Philippe	
M. LAMANT Jean-Jacques	
M. LIAGRE Bertrand	
M. SADRY Benoît	
Mme BICHAUD Valérie	
Mme COTINEAU Astrid	
Mme DARDILLAC Yvette	
Mme DELALLET Muriel	
Mme DESPLOMBAIN Colette	
Mme GOURINAT Sophie	
Mme TARNAUD Chantal	
Mme VILLEDIEU Carine	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2024, et de la publication le 15/04/2024
 A Oradour sur Glane, le 15/04/2024

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 087-218711000-20240412-12042024-DE

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/23

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, M. Eric FENOLL, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELET, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Guillaume GENTY à Mme Muriel DELALLET, Mme Colette DESPLOMBAIN à Mme Chantal TARNAUD, Mme Valérie BICHAUD à Mme Astrid COTINEAU.

ABSENT: M Landry BOISSELET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Benoît SADRY

OBJET : ELARGISSEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SEHV POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES (électricité, gaz naturel, fioul) ET DE SERVICES ASSOCIÉS

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 1 – Commande publique
Nomenclature « ACTES » n° 2 : 1.7 – Actes spéciaux et divers
Nomenclature « ACTES » n° 3 : 1.7.2 – Groupement de commandes

Vu la Directive Européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,
Vu la Directive Européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
Vu le Code de l'Energie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le

mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, approuvée le 17 octobre 2018 par l'assemblée délibérante du SEHV,

Considérant l'intérêt de la mutualisation des achats d'énergie et services associés pour favoriser des économies d'échelle et obtenir de meilleurs prix et qualités des services associés,

Vu la délibération n° 2019/33 du 12 avril 2019 acceptant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-avant, et décidant d'adhérer aux domaines suivants : Electricité, Gaz naturel, Fioul,

Considérant que la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'appête à relancer au cours des années 2024 et 2025 pour la fourniture d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, représente une réelle opportunité à cet égard,

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé :

- D'élargir l'adhésion proposée à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :
- Electricité pour les points de livraison associés à l'éclairage public d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36Kva (ex tarifs bleus éclairage public),
- Electricité pour les autres points de livraison (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite supérieure à 36kVA (autres ex tarifs bleus),
- Electricité pour les autres points de livraison en basse tension ayant une puissance souscrite supérieure à 36Kva (ex tarifs jaunes) et haute tension (ex tarifs verts)
- Gaz naturel
- Fioul

- De s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive,

- D'autoriser le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

- D'autoriser le Maire à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux, l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises,

- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Mairie d'Oradour-sur-Glane, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'ensemble des termes de la délibération énoncés ci-avant ,
- **ET D'AUTORISER** le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 12 avril 2024.

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 15 avril 2024

Affichage le : 15 avril 2024

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 087-218711000-20240412-12042024-DE

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/24

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, M. Eric FENOLL, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Guillaume GENTY à Mme Muriel DELALLET, Mme Colette DESPLOMBAIN à Mme Chantal TARNAUD, Mme Valérie BICHAUD à Mme Astrid COTINEAU.

ABSENT : M Landry BOISSELET

SECRETARE DE SÉANCE : M Benoît SADRY

OBJET : MISE EN PLACE DU STATIONNEMENT PAYANT

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 9 – Autres domaines de compétence
Nomenclature « ACTES » n° 2 : 9-1 – Compétences des communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2333-87,
Vu le Code de la Route,
Vu le décret 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement sur voirie,
Considérant que la Ville d'Oradour-sur-Glane accueille chaque année en moyenne 300 000 visiteurs,
Considérant que le flux de visiteurs entraîne des dépenses pour la collectivité, notamment sur sa voirie,

Considérant que la collectivité ne veut faire suppo
administrés,
Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'instaurer un système de stationnement payant à destination des visiteurs sur différents endroits :**
 - **Secteur de la Renaissance, de part et d'autre de la rue de Maillé, actuel parking ouvert de la Renaissance**
 - **Secteur Champ de foire**
 - **Aux abords de l'église**
 - **Avenue du 10 juin**
 - **Route de Saint-Junien**
 - **Rue des Garennes**

Ces différents lieux énoncés ci-dessus ne concernent pas des parkings fermés à l'aide d'un système dédié.

- **D'instaurer la gratuité du stationnement pour les habitants d'Oradour-sur-Glane, pour les usagers des commerces et services, pour la patientèle des professionnels de santé installés à Oradour-sur-Glane**
- **De mettre en place ce système à compter du 1^{er} juillet 2024,**
- **De créer une régie de recettes dédiée au stationnement payant à compter du 1^{er} juillet 2024,**
- **De faire procéder à l'assermentation de plusieurs agents de la collectivité pour assurer le contrôle,**
- **ET D'AUTORISER le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.**

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 12 avril 2024.

Le Maire

A blue ink signature of Philippe Lacroix is written over a circular official stamp of the Municipality of Oradour-sur-Glane.

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 15 avril 2024
Affichage le : 15 avril 2024

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 087-218711000-20240412-12042024-DE

Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/25

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, M. Eric FENOLL, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Guillaume GENTY à Mme Muriel DELALLET, Mme Colette DESPLOMBAIN à Mme Chantal TARNAUD, Mme Valérie BICHAUD à Mme Astrid COTINEAU.

ABSENT : M Landry BOISSELET

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M Benoît SADRY

OBJET : STATIONNEMENT PAYANT – CHOIX DES FOURNISSEURS

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 9 – Autres domaines de compétence
Nomenclature « ACTES » n° 2 : 9-1 – Compétences des communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2333-87,

Vu le Code de la Route,

Vu le décret 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement sur voirie,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane n° 2024-24 en date du 12 avril 2024 instaurant le stationnement payant sur certains secteurs de la commune,

Vu la proposition de l'entreprise Flowbird (Neuilly s 444 719 272)) en date du 26 mars 2024 prévoyant la fourniture et la mise en service, la fourniture d'un serveur de ticket pour que le contrôle du stationnement s'effectue par scan des plaques d'immatriculation, la fourniture d'un serveur de forfait post-stationnement pour le calcul de ce forfait dû et l'émission, la fourniture d'un serveur de Recours administratif préalable obligatoire pour la gestion des contestations, la fourniture d'un logiciel « liste blanche » pour mettre en place la gratuité pour la population d'Oradour-sur-Glane ainsi que pour les usagers des commerces et services, y compris professionnels de santé, pour un coût de 39 880 € HT,

Vu la proposition de la Société Logitud Solutions (Mulhouse - SIRET 481 259 596 000 23) en date du 25 mars 2024 prévoyant la fourniture d'un matériel de type Crosscall Core X4, de télé installation et paramétrage des connecteurs serveur forfait post stationnement et serveur des tickets virtuels, la mise en service des serveurs sur un terminal de verbalisation électronique et la formation théorique et pratique sur site des utilisateurs pour un coût de 1 760 € HT,

Considérant la décision politique de mettre en œuvre le stationnement payant tel que défini dans la délibération 2024-24,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **De retenir les propositions de la société Flowbird et Logitud aux conditions énoncées ci-avant,**
- **De solliciter la mise en service à compter du 1^{er} juillet 2024,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires et suffisants au budget 2024**
- **Et d'autoriser le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.**

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 12 avril 2024.

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 15 avril 2024
Affichage le : 15 avril 2024

MAIRIE
PLACE CHARLES DE GAULLE
87520 ORADOUR-SUR-GLANE

Département

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024
ID : 087-218711000-20240412-12042024-DE



Nombre de conseillers :
18
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 17

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/26

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, M. Eric FENOLL, Mme Chantal TARNAUD, Mme Astrid COTINEAU, M Clément BOSSELUT, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Guillaume GENTY à Mme Muriel DELALLET, Mme Colette DESPLOMBAIN à Mme Chantal TARNAUD, Mme Valérie BICHAUD à Mme Astrid COTINEAU.

ABSENT : M Landry BOISSELET

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : M Benoît SADRY

OBJET : CRÉATION DE POSTES SUITE À AVANCEMENTS DE GRADE

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 4 – Fonction publique

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Nomenclature « ACTES » n° 3 : 4.1.1 – Création, transformation de postes/tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 12,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (articles 48, 49, 50, 77,79, 80),

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifiant les dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés permanents à temps non complet (articles 13 et 14),
Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n° 2017-715 du 2 mai 2017 modifiant le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,
Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
Vu le décret n°2019-234 du 27 mars 2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Considérant que deux agents, sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe établi au titre de l'année 2021,
Vu sa délibération n° 2021/31 portant sur la détermination du taux de promotion d'avancement de grade,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade,
Il est proposé à l'assemblée la création de deux postes d'adjoint territorial principal de première classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2024.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER**, les créations de deux postes d'adjoint territorial principal de première classe à temps complet à effet au 1^{er} juin 2024
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ainsi créés sont et seront inscrits au budget communal,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente décision,

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 12 avril 2024.

Le Maire

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 15 avril 2024
Affichage le : 15 avril 2024